

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col.4 x col.6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	10 979 702	9,52		11 893 000	1 132 214	9,52	1 132 214
Taxe foncière non bâtie additionnelle	153 665	21,25		164 500	34 956	21,25	34 956
Taxe d'habitation additionnelle	2 842 564	13,25		3 044 386	403 381	13,25	403 381
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	1 935 040	27,28		2 083 000	568 242	27,28	568 242
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>				1 570 551		2 138 793
				Total de la fiscalité additionnelle			
				Total des CFE unique, de zone et éolienne			

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col.2 x col.9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	1 570 551 =	
CFE additionnelle		
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023	Durée retenue en cas d'utilisation progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>	
CFE éolienne	>>>	

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 344 402	22 088	0	10 897	291 885	0	- 114 288	1 554 984

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux votés (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
2 138 793		1 554 984		3 693 777

À BASSE-TERRE

Le 13 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
ALBAN VILMEN

À GRAND-BOURG

Le 11 AVRIL 2023

Pour la Préfecture,
Le 1^{er} Vice-Président Jean-Claude MAES

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	307 361	c. Centrales photovoltaïques	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	2 487	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Locaux industriels	18 996	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	0
Taxe foncière non bâtie	0	b. Par la loi (terres agricoles)	0	f. Stations radioélectriques	22 088
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	484 993	g. Installations gazières et autres	0
a. Dotations pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Dotations pour Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	0	Taxe d'habitation :	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi	1 032 576	a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0006252031 %
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	159 678	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		b. TVA prévisionnelle	1 344 402
b. Base minimum	97 257	a. Hors résid. principales et log. vacants	3 044 386		
c. Locaux industriels	13 418	b. Logements vacants soumis à la THLV	0		
d. Autres allocations	49	DTCE (Métropole du Grand-Lyon)			
>>>	>>>				
				6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX	
				a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national	26,56
				b. Taux plafond de 2023	53,12
				6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX	
				Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	CFE éolienne
				a. National	>>>
				b. De l'EPCI	>>>
				Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
				6.5. DIMINUTION SANS LIEN	
				Année antérieure à 2023 au titre de laquelle...	
				a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
				b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
				Taux moyens de référence au niveau national :	
				a. Taxe foncière bâtie	38,28
				b. Taxe foncière non bâtie	50,44
				6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN	
				a. Taxe foncière bâtie	>>>
				b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>
				6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	
				6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS	
				CFE unique ou de zone	CFE éolienne
				27,27	>>>
				27,28	>>>
				27,27	>>>
				>>>	>>>
				18,94	>>>
				>>>	>>>
				1,000000	>>>
				0,999729	>>>
				6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN	
				a. Taxe foncière bâtie	>>>
				b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>